

## L'AVIS DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE ROUEN SUR :

# Gestion des biodéchets rouennais

Origine de la demande : auto-saisine

---

### Problématique :

La Directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), de février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source de ces biodéchets au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

L'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

La collecte et le traitement des déchets est une compétence de la Métropole. Les dispositifs à mettre en place sont gérés par les services de la Métropole Rouen Normandie et non de la Ville.

### Etat des lieux :

- La MRN a édité un **guide** dans lequel se trouve l'essentiel des informations sur les déchets de jardin dont le compostage. [guide\\_parcelles\\_2021.pdf](http://guide_parcelles_2021.pdf) ([metropole-rouen-normandie.fr](http://metropole-rouen-normandie.fr)). Ce guide est librement diffusable, et des exemplaires papier peuvent également être fournis. Les pages 6 à 8 concernent le compostage. Il date de 2021 mais reste à jour dans ses informations
- Sur initiative de la Métropole Rouen Normandie, 2900 foyers de Sotteville-lès-Rouen **testent l'utilisation des "Bio Seaux"**. Une expérimentation appelée à être étendue à toute la Métropole les années à venir. Chaque logement aurait son « bio seau » de sept litres à disposition. Celui-ci est destiné uniquement aux déchets alimentaires. Il faudra ensuite transporter cette petite poubelle jusqu'à un conteneur. La Métropole a installé 23 bacs d'apport volontaires choisis pour leur robustesse, leur facilité d'utilisation et de nettoyage. Ces bornes de couleur marron seront accessibles 7j/7 24h/24. Elles seront vidées et nettoyées toutes les semaines par les services de la Métropole. À la suite de ces quelques mois d'expérimentation et à la lumière des enseignements (choix du matériel, fréquence de collecte, entretien, comportement des usagers), la Métropole engagera le déploiement de plus de 1 000 points de collecte sur l'ensemble du territoire. Les implantations seront discutées avec chaque commune, des rencontres sont programmées prochainement.

- Concernant l'habitat pavillonnaire, la Métropole souhaite **encourager une gestion à la parcelle** via le compostage. Elle propose pour cela un soutien financier pour l'achat de composteurs ou de broyeurs individuels.
- **L'aide à l'achat de 100 €** passée en Conseil Métropolitain de décembre 2023 est ouverte, un document simplifié, diffusable très largement (type flyer A5 recto / verso) est également prévu.
- La Métropole propose des **sessions de formation** au compostage et à la gestion des ressources au jardin : 3 formats sont proposés : en salle (durée 2h), en ligne sur une durée d'1h30, et en ligne dans un format « éclair », l'essentiel en 45 minutes.

### **Constats :**

Lors d'ateliers, l'Assemblée citoyenne a fait le tour des propositions réalisées dans les villes voisines et a réalisé quelques recherches hors du territoire. Elle a également pris en compte l'expérimentation de bio seaux en cours à Sotteville Les Rouen.

En tant qu'usagers, les membres de l'Assemblée citoyenne de Rouen souhaitent faire des propositions aux élues et élus de la Ville.

### **Propositions de l'Assemblée citoyenne aux élues et élus :**

#### **⌚ Communication :**

L'assemblée souhaite que la Ville de Rouen puisse faire un focus dans le journal municipal Rouen Mag et /ou édite et communique largement sur ce nouveau mode de tri. Elle souhaite également qu'au niveau Ville et MRN soit mis en place une communication intense et efficace à l'image, par exemple, de Grand Poitiers <https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/consignes-de-tri/emballages-papiers-ordures-menageres-restes-alimentaires> ou Metz <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/dechets/collecte-des-dechets/compostage-2039.html>

#### **⌚ Formation :**

L'organisation d'ateliers par des associations pourraient être une piste à explorer sur le modèle de ce que propose la MRN <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/soutien-la-pratique-du-compostage-individuel>

#### **⌚ Technique :**

L'assemblée souhaite être consultée sur l'implantation des « bornes marrons » sur la Ville de Rouen

#### **⌚ Transparence :**

L'assemblée souhaite également une grande transparence sur le devenir des déchets traités selon 2 pistes :

- En cas de composteur individuel : où déposer les composts réalisés dans l'hypothèse d'un appartement sans balcons ni plantes d'intérieur ?
- En cas de collecte ou dispositif collectif : où vont les composts ? avec une exigence d'utilisation en grande proximité. Il semblerait que les biodéchets collectés par la MRN dans les conteneurs (dont l'implantation n'est pas encore déterminée) seraient destinés au SMEDAR afin d'y être incinérés et bénéficier ainsi en apport au réseau de chaleur. Les citoyens souhaitent que le compost produit soit réutilisé pour les espaces verts ou bien transformés en biogaz.

Les membres de l'Assemblée citoyenne sont invités à faire part de leurs propositions le 7 octobre prochain à la Métropole dans le cadre du projet Phoenix et la communauté de convention.